



SERVIOR – Établissement Public

**« Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Comptes annuels
au 31 décembre 2019
et
rapport du Réviseur
d'Entreprises Agréé

Table des matières

	Pages
Rapport de gestion	1 - 4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	5 - 7
Comptes annuels	
- Bilan	8 - 9
- Compte de profits et pertes	10
- Annexe	11 - 27

Luxembourg, le 1^{er} avril 2020

Rapport de Gestion

SERVIOR - Etablissement Public "Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées" créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998, a géré fin 2019 quinze structures d'hébergement, à savoir huit Centres Intégrés pour personnes âgées (CIPA) à Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Howald, Niederkorn, Centre du Rham, Rumelange, six Maisons de Soins (MS) à Differdange, Echternach, Diekirch, Wiltz, deux à Vianden, une structure d'appartements encadrés pour personnes âgées à Troisvierges, ainsi qu'un centre psycho-gériatrique à Wiltz.

A côté des activités d'hébergement et des prestations de soins pour la personne âgée, SERVIOR offre également un service de repas sur roues et poursuit diverses collaborations dans le cadre de ses activités, notamment au niveau informatique avec les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg et au niveau de la restauration avec la production de repas pour l'hôpital gériatrique du Centre Hospitalier Emile Mayrisch de Dudelange.

L'année 2019 fut marquée entre autres par les festivités dans le cadre du 20^e anniversaire de l'existence de l'établissement public avec de nombreuses activités et de fêtes pour les pensionnaires, les familles et le personnel. Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance dépendance datant de 2018 a été poursuivie. Enfin, il y a lieu de mentionner un changement au niveau de la gouvernance avec la nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration en la personne de Madame Dominique FABER, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Résultat

L'exercice 2019 se caractérise par une augmentation du chiffre d'affaires avec une progression de 6,8% pour atteindre 164.182.721 € (153.779.234 € en 2018). Cette progression du chiffre d'affaires est imputable à la hausse du volume d'heures de soins prestés en 2019 ainsi qu'au déclenchement de l'indice à la consommation au 1^{er} août 2018.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est généré principalement par les activités suivantes :

- l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées ;
- l'encadrement et les soins des personnes âgées hébergées notamment dans le cadre de l'assurance dépendance ;
- le service repas sur roues (livraison de repas au domicile des personnes âgées) ;
- la prise en charge et l'encadrement au centre psycho-gériatrique (CPG).

La somme du bilan s'élève en 2019 à 235.357.404 €, ce qui représente une progression de 14.179.117 € par rapport à l'année précédente.

L'exercice a pu être clôturé avec un résultat après impôts positif d'EUR 6.804.076 € (5.966.003 € en 2018) représentant 4,14% du chiffre d'affaires.

Activités liées aux soins et à l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie

Les recettes réalisées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie constituent avec 62,90% l'élément majeur du chiffre d'affaires de SERVIOR en 2019.

Fin 2019, SERVIOR a su clôturer la facturation de l'année 2018 avec la CNS. Pour l'année 2019, SERVIOR a constitué des provisions pour les recettes liées à l'assurance dépendance et l'assurance maladie. L'objectif est de clôturer les facturations précitées et d'être à nouveau à jour au cours de l'année 2020. SERVIOR perçoit de la part de la CNS des avances à hauteur de 80% des prestations réalisées et provisionnées afin d'assurer le financement des prestations réalisées.

Suite à la réforme de l'assurance dépendance, le tarif horaire (valeur monétaire) négocié entre la Caisse Nationale de Santé (CNS) et la Fédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS) pour une heure de prestations délivrée dans le cadre de l'assurance dépendance pour l'ensemble du secteur des Etablissements à séjour continu (ESC) est fixée pour 2 ans. De ce fait, les tarifs pour les années 2019 et 2020 sont identiques. Un facteur d'ajustement, prévu dans le cadre de la réforme, n'a pas été mis en œuvre en 2019 par les instances compétentes.

SERVIOR a procédé à la vérification des tests de plausibilité pour l'activité assurance dépendance ; ces tests constituent l'outil de contrôle de la CNS entre la somme des prestations facturées et le personnel à disposition ainsi que le contrôle des normes de qualification du personnel fixées par le règlement grand-ducal du 13 décembre 2017 pour prester les prestations mises en facturation. Il est à noter que la méthodologie des tests de plausibilité applicable à partir de 2018 dans le cadre la réforme de l'assurance dépendance doit encore être définie par les instances compétentes. Les provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certaines prestations liquidées par la CNS et relatives aux années 2013 à 2019 s'élèvent à 10.382.869 € (10.203.747 € en 2018).

Activités liées à l'hébergement et à la prise en charge des personnes âgées et activités connexes

Les recettes liées à l'activité de l'hébergement représentent 37,10% du chiffre d'affaires et constituent le 2^{ème} pilier majeur des recettes de SERVIOR.

En 2019, SERVIOR a su offrir un hébergement à quelque 1.644 personnes âgées. Le taux d'occupation global dans les structures avoisine les 98,97%. L'âge moyen des pensionnaires est de 84,99 ans. La durée de séjour moyenne des pensionnaires dans les structures de SERVIOR était de 3,3 ans en 2019.

A partir du 1^{er} janvier 2019, SERVIOR a réorganisé son service dédié aux admissions de nouveaux clients en centralisant ce service auprès de l'Administration Générale. Dorénavant, tous les intéressés disposent d'un seul point de contact pour l'ensemble des centres et services de SERVIOR. La ligne spécifique «Servior-Infotelefon» fut instaurée et les heures d'ouverture fixées en fonction des besoins des précités dans le but d'améliorer davantage l'accès aux afin informations et renseignements.

Compte tenu du fait que presque 50% des admissions voire des requêtes sont consécutives à une hospitalisation du client, SERVIOR a échangé avec les responsables des différents hôpitaux luxembourgeois afin d'intensifier les collaborations visant à offrir aux personnes âgées une continuité optimale des soins et une prise en charge post-hospitalière adaptée.

Enfin, SERVIOR propose un service de repas sur roues qui s'adresse aux personnes âgées désirant faire livrer à leur domicile des repas sains et équilibrés. En 2019, SERVIOR a développé cette activité en collaborant avec des nouvelles communes et en réalisant quelque 166.732 repas auprès de 31 communes (29 en 2018), ce qui représente une augmentation de 6,5% par rapport à l'année précédente.

SERVIOR dispose de deux unités de préparation des repas sur roues, l'une située à Esch-sur-Alzette et l'autre à Wiltz. L'activité de repas sur roues permet à SERVIOR de nouer un premier contact avec d'éventuels futurs clients.

Construction et modernisation des bâtiments

Les lois de financement des projets de construction à Bascharage et à Differdange ont été votées par la chambre des députés en 2018. Les travaux de construction de la nouvelle maison de soins à Differdange de 200 lits ont débuté en 2019, tandis que les travaux de la nouvelle maison de soins à Bascharage de 201 lits vont débuter courant de l'année 2020. La livraison des nouveaux bâtiments est prévue pour 2022 en ce qui concerne Differdange et 2023 en ce qui concerne Bascharage.

Du côté des bâtiments existants, SERVIOR poursuit sa politique de modernisation de ses structures afin de permettre à ses résidents de bénéficier des meilleures conditions de vie et à l'ensemble de son personnel de pouvoir bénéficier de conditions et d'un cadre de travail adaptés. Dans la volonté

de planifier toutes les mesures en relation avec le parc immobilier existant, SERVIOR a mandaté un bureau d'ingénieurs pour mener des analyses portant d'une part sur les travaux d'entretien et de maintenance et d'autre part sur les éventuels coûts à engager pour reconstruire, voire moderniser les immeubles affectés par l'Etat à SERVIOR. En effet, les analyses permettront de dégager un échéancier des travaux à réaliser et des coûts à engager permettant à SERVIOR de planifier les interventions compte tenu des pensionnaires et collaborateurs en place sur les sites concernés.

Ressources humaines

SERVIOR a franchi pour la première fois de son histoire la barre des 2.000 employés. SERVIOR figure parmi les vingt plus importants employeurs du Luxembourg avec un effectif de 2.015 agents (1.893 agents fin 2018). Un total de 240 nouveaux agents sous contrat à durée indéterminée (231 agents en 2018) ont intégré SERVIOR en 2019.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.420 salariés soit 70,47%). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 21,74% et les 7,79% restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 79,21% et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

SERVIOR est conscient de l'importance du rôle de son personnel au sein de l'entreprise et continue ainsi à investir dans ses collaborateurs ; en témoigne notamment l'offre de formations internes et externes qui sont proposées à tous les collaborateurs.

Grâce à l'enquête de satisfaction réalisée fin 2018 auprès du personnel de SERVIOR, il a été possible d'identifier des axes d'adaptation. En collaboration avec les équipes et les représentations du personnel, il a été possible de cataloguer les sujets et de définir des mesures dans un plan d'action.

Principaux défis et incertitudes

En 2020, la réforme de l'assurance dépendance continuera à occuper SERVIOR dans les domaines des soins et encadrement, ressources humaines, finances et informatique.

Le 20 février 2020, le ministre de la famille a déposé un texte de loi avec pour objet la qualité des services pour personnes âgées. Ce texte définit entre autres les nouveaux standards concernant les infrastructures, les prestations, la direction et le personnel encadrant et leurs formations, le contenu du contrat d'hébergement et du dossier individuel ainsi que le système de gestion de qualité. Après l'entrée en vigueur du texte, il s'agira pour SERVIOR de se conformer au nouveau texte endéans un délai de six mois afin d'obtenir de la part des autorités un agrément pour l'exploitation de ses structures. Par ailleurs, cette loi aura des répercussions sur d'autres lois, règlements voire réglementations en vigueur dont le forfait infirmier existant dans le cadre de l'assurance dépendance. Le précité est différent en terme monétaire du lieu de prestation et devra donc être reconsidéré.

Dans le cadre du changement continu du secteur des personnes âgées dont l'arrivée de nouveaux prestataires sur le marché, les services et offres proposés, le changement des exigences et besoins des clients et des collaborateurs, SERVIOR poursuit en plus de la modernisation et de l'adaptation de ses sites l'innovation des services proposés à sa clientèle actuelle et future.

Au niveau de la gouvernance de l'entreprise, SERVIOR continue sur sa lancée des dernières années en adaptant et modernisant son fonctionnement aux défis futurs dans le seul but de répondre aux besoins et exigences des clients actuels et futurs, de leurs proches et enfin des collaborateurs. Dans ce contexte, différents services font l'objet d'une revue dont l'audit interne.

Compte tenu des facteurs susmentionnés, SERVIOR s'emploie à revoir et à redéfinir sa stratégie d'entreprise pour mieux aborder le futur de l'entreprise.

Enfin, il importe de considérer les développements récents de la pandémie COVID-19 qui touche actuellement la population mondiale.

Tout en luttant activement contre la propagation du Coronavirus dans l'ensemble de ses centres, SERVIOR tient à préserver ses clients en leur procurant une vie aussi normale que possible au sein de leur maison tout comme son personnel.

Vu que les évolutions en termes de temps et de conséquences ne sont actuellement pas prévisibles, un impact sur les comptes de l'année 2020 tout comme les répercussions futures sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'entreprise ne sont actuellement pas prévisibles non plus.

En effet, suite à la prononciation de l'état de crise par le Gouvernement Luxembourgeois en date du 17 mars 2020, la Direction n'est pas en mesure de prédire comment ces conditions économiques changeantes à la suite du Coronavirus affecteront notre fonctionnement et financement d'activités, ainsi que nos clients, fournisseurs et autres parties prenantes critiques.

Tout en s'appuyant sur ses bases solides et son expérience du passé, SERVIOR mettra tout en œuvre pour faire face et ainsi relever ces défis.

Pour SERVIOR



Dan THEISEN
Vice-président
du Conseil d'Administration



Dominique FABER
Présidente
du Conseil d'Administration

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration
SERVIOR – Etablissement Public
Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées
1, plateau du Rham
L-2427 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SERVIOR – Etablissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Établissement Public au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces lois et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Établissement Public conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



**Building a better
working world**

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers c'est au Conseil d'Administration qu'incombe d'évaluer la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Établissement Public ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Établissement Public ;



**Building a better
working world**

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Établissement Public à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Jeannot Weyer

Luxembourg, le 1^{er} avril 2020

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	2019	2018
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2, 3		
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		321.444,31	229.656,73
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		242.109,62	107.903,94
 Immobilisations corporelles	 2, 4		
Terrains et constructions		91.853.889,33	95.849.107,16
Installations techniques et machines		4.642.203,76	4.453.236,23
Autres installations, outillage et mobilier		4.061.744,56	4.686.936,50
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9.414.595,54	2.733.327,11
		<hr/> 110.535.987,12	<hr/> 108.060.167,67
 Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 5	58.430.535,60	33.620.237,75
Créances envers des Institutions Publiques dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	5.619.787,75	706.925,00
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	299.388,54	104.473,82
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		59.498.855,19	78.060.087,02
		<hr/> 123.848.567,08	<hr/> 112.491.723,59
 Comptes de régularisation		 <hr/> 972.850,28	 <hr/> 626.396,40
 TOTAL DU BILAN (ACTIF)		 <hr/> 235.357.404,48	 <hr/> 221.178.287,66

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2019	2018
Capitaux propres			
Capital souscrit	6	9.688.589,46	9.688.589,46
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur autres réserves disponibles	6	10.000.000,00	10.000.000,00
Résultats reportés		54.207.151,17	48.241.148,43
Résultat de l'exercice		6.804.076,39	5.966.002,74
Subventions d'investissement en capital	2, 4, 7	66.575.188,41	61.652.156,09
Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées	2, 7	4.450.626,87	4.679.843,87
		<u>151.725.632,30</u>	<u>140.227.740,59</u>
Provisions			
Provisions pour grosses réparations	8	16.638.318,56	14.988.678,56
Provisions pour impôts		13.090.000,00	13.870.000,00
Autres provisions		14.952.628,73	14.857.417,36
		<u>44.680.947,29</u>	<u>43.716.095,92</u>
Dettes			
Dettes envers des établissements de crédit	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.199.176,78	1.036.099,11
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		11.647.465,84	12.693.867,21
Dettes envers des clients			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.049.377,41	3.987.771,85
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		6.464.379,72	5.784.814,75
Dettes envers des Institutions Publiques			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.351.468,28	3.659.781,38
Autres dettes			
Dettes fiscales		2.280.066,26	2.257.498,63
Dettes au titre de la sécurité sociale		2.704.777,67	2.706.704,79
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.433.434,39	1.368.280,39
		<u>35.130.146,35</u>	<u>33.494.818,11</u>
Comptes de régularisation	7	3.820.678,54	3.739.633,04
TOTAL BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		<u>235.357.404,48</u>	<u>221.178.287,66</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)

	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires net	2, 10	164.182.720,77	153.779.234,28
Autres produits d'exploitation	1, 7, 11	5.982.563,70	7.236.028,17
Matières premières et consommables et autres charges externes		(32.814.462,07)	(31.314.425,13)
Matières premières et consommables		(12.212.154,33)	(11.742.305,38)
Autres charges externes		(20.602.307,74)	(19.572.119,75)
Frais de personnel	8, 12	(115.980.263,05)	(109.701.553,76)
Salaires et traitements		(102.188.003,84)	(96.567.256,96)
Charges sociales		(13.792.259,21)	(13.134.296,80)
couvrant les pensions		(7.491.080,48)	(7.056.768,21)
autres charges sociales		(6.301.178,73)	(6.077.528,59)
Corrections de valeur	3, 4	(8.732.000,45)	(8.639.511,11)
sur frais d'établissements immobilisations corporelles et incorporelles		(8.602.896,45)	(8.473.584,11)
sur éléments de l'actif circulant		(129.104,00)	(165.927,00)
Autres charges d'exploitation	1, 8	(2.547.406,17)	(2.527.967,93)
Autres intérêts et autres produits financiers		49.275,40	27.135,90
autres intérêts et produits financiers		49.275,40	27.135,90
Intérêts et autres charges financières		(282.293,25)	(292.937,68)
autres intérêts et charges financières		(282.293,25)	(292.937,68)
Impôts sur le résultat		(3.054.058,49)	(2.600.000,00)
Résultat après impôts sur le résultat		6.804.076,39	5.966.002,74
Résultat de l'exercice		<u>6.804.076,39</u>	<u>5.966.002,74</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

1 Organisation et objet de l'établissement

Par la loi du 23 décembre 1998 (modifiée par la loi du 22 décembre 2000) (la « Loi ») a été créé un établissement public sous la dénomination de Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées (« l'Établissement ») avec effet au 1er janvier 1999.

L'Établissement, sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration (le « Ministère de Tutelle»), a pour mission de créer, de reprendre et de gérer des structures d'accueil, de prise en charge, d'assistance et de consultation au bénéfice de personnes âgées valides ou invalides présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

Au moment de la mise en vigueur de la Loi, l'Établissement a repris la gestion des centres intégrés de l'État pour personnes âgées de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Mertzig, Niedercorn, Rumelange, Vianden, Wiltz et des foyers de jour de l'État ainsi que du Centre du Rham, section regroupant les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées ou handicapées.

Conformément à la loi du 22 décembre 2000 portant :

- a) Sur la reprise de l'Établissement Public « Centres de Gériatrie » par l'Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » ; et
- b) Sur la modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux Établissements Publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées ».

L'Établissement Public « Centres de Gériatrie », représentant quatre maisons de soins, est repris par et incorporé dans l'Établissement, sous la tutelle du Ministre ayant dans ses attributions la famille. Cette loi est entrée en vigueur en date du 3 janvier 2001.

Le siège social de l'Établissement est établi à Luxembourg 1, plateau du Rham.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 26 juillet 2001, l'Établissement avait signé une convention avec l'Administration Communale de Hesperange confiant à l'Établissement, selon les modalités fixées par la convention susmentionnée, l'exploitation du centre intégré pour personnes âgées de la Commune de Hesperange (le « CIPA Beim Klouschter »). La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans. Le 21 août 2012, l'Établissement a signé un avenant à la convention avec la Commune de Hesperange pour une nouvelle période de 10 ans, applicable à partir du 9 décembre 2012.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation

Présentation des comptes annuels

L'Établissement tient ses livres en Euro (« EUR »). Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg.

En conformité avec la loi et plus particulièrement son article 29(2), la présentation des comptes annuels tient compte de la spécificité des activités de l'Établissement.

Les règles comptables sont appliquées dans le respect du principe de la continuité de l'exploitation.

L'Établissement utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux suivant :

Concessions, brevets, licences et marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:

a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 20 - 33 %

b) Immobilisations corporelles

b.1) Actifs immobiliers

L'Établissement distingue les biens immobiliers qui lui ont été affectés par l'État et les biens immobiliers acquis par l'Établissement.

Conformément à l'article 6 de la Loi, les biens immobiliers, terrains à construire, bâtiments construits ou en voie de construction ou de planification ainsi que leurs équipements ont été affectés par l'État à l'Établissement dans l'intérêt de la réalisation de sa mission.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de ne pas inscrire lesdits éléments à l'actif des comptes annuels de l'Établissement, tel que reflété dans le bilan d'ouverture, parce que l'affectation des éléments d'actifs tels que définie par la Loi n'a pas donné implicitement lieu à un transfert de propriété desdits éléments et le changement de propriétaire n'a pas été enregistré au cadastre.

Les immobilisations corporelles acquises par l'Établissement après le 1er janvier 1999 sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée présumée d'utilisation.

b.2) Actifs mobiliers

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 870,00 sont directement amortis et repris au compte de profits et pertes.

b.3) Corrections de valeur

Le coût d'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, inscrits par l'Établissement à l'actif du bilan est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	3 - 20 %
Installations techniques, machines et outillages	10 - 33 %
Mobilier et matériel roulant	10 - 33 %

b.4) Subventions de l'État

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites par l'Établissement à l'actif du bilan sont inscrites dans les capitaux propres au bilan et amorties au même taux que les investissements auxquels elles se rapportent afin que la reprise des subventions s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen de ces subventions (Note 7).

b.5) Prise en charge par l'État du coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés par l'État

Conformément à l'article 17 de la Loi et la convention-cadre du 6 avril 2000 (modifiée le 19 décembre 2003) relative à la propriété, la gestion et la politique d'entretien et de construction des immeubles affectés par l'État à l'Établissement (la « Convention »), conclue entre l'Établissement, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Ministre des Travaux Publics ainsi que le Ministre du Trésor et du Budget, l'État a pris en charge pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés à l'Établissement. Par la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009. Au vu de l'envergure et du nombre de projets, une reconduction de 10 ans à partir du 1er janvier 2019 a été intégré dans la loi budgétaire de l'Etat pour 2018.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

c) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. La charge correspondante a été inscrite dans le poste « Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Au moment de la clôture, des créances envers l'Assurance Dépendance sont estimées de façon prudente par l'Établissement sur base des informations disponibles. Des régularisations éventuelles au moment de l'établissement des décomptes finaux par l'Assurance Dépendance sont enregistrées, le cas échéant, dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Chiffre d'affaires net » (Note 10).

d) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

e) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

À l'exception de l'actif immobilisé, les éléments de l'actif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les éléments du passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus élevé de la valeur au cours de change historique ou de la valeur du cours de change de fin d'année.

Les pertes de change non réalisées ainsi déterminées sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

f) Dons monétaires

Les dons monétaires sont enregistrés au compte de profits et pertes sous le poste « Chiffres d'affaires net ».

g) Provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

3 Immobilisations incorporelles

Les mouvements dans les immobilisations incorporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2019 ont été les suivants :

Coût d'acquisition	Concessions, brevets, licences et marques	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	2.204.781,59	107.903,94	2.312.685,53
Entrées au cours de l'exercice	157.012,25	189.796,96	346.809,21
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	55.591,28	(55.591,28)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	2.417.385,12	242.109,62	2.659.494,74
Corrections de valeur			
Corrections de valeur au début de l'exercice	(1.975.124,86)	-	(1.975.124,86)
Corrections de valeur de l'exercice	(120.815,95)	-	(120.815,95)
Reprises des sorties de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(2.095.940,81)	-	(2.095.940,81)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	321.444,31	242.109,62	563.553,93

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

4 Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	131.101.832,60	18.199.909,63	22.583.521,80	2.733.327,11	174.618.591,14
Entrées au cours de l'exercice	1.679.303,92	1.411.704,94	490.813,20	7.177.079,23	10.758.901,29
Sorties au cours de l'exercice	(301.804,28)	(227.822,69)	(988.093,94)	-	(1.517.720,91)
Transferts de l'exercice	403.615,80	25.255,00	66.940,00	(495.810,80)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	132.882.948,04	19.409.046,88	22.153.181,06	9.414.595,54	183.859.771,52
Corrections de valeur					
Corrections de valeur au début de l'exercice	(35.252.725,44)	(13.746.673,40)	(17.896.585,30)	-	(66.895.984,14)
Corrections de valeur de l'exercice	(6.078.137,55)	(1.247.992,41)	(1.182.945,14)	-	(8.509.075,10)
Reprises des sorties de l'exercice	301.804,28	227.822,69	988.093,94	-	1.517.720,91
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(41.029.058,71)	(14.766.843,12)	(18.091.436,50)	-	(73.887.338,33)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	91.853.889,33	4.642.203,76	4.061.744,56	9.414.595,54	109.972.433,19

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

5 Créances

a) Créances résultant de ventes et prestations de services

Au 31 décembre 2019, le total des créances s'élevant à 58.430.535,60 (2018: 33.620.237,75), se compose comme suit :

	2019	2018
Créances sur clients	5.575.690,53	5.324.675,07
<i>dont provisions pour créances douteuses</i>	<i>(152.127,00)</i>	<i>(403.641,00)</i>
Créances sur l'Assurance Dépendance	52.646.477,23	28.095.532,98
Créances sur le Fonds National de la Solidarité	208.367,84	200.029,70
	58.430.535,60	33.620.237,75

L'augmentation des créances provient essentiellement de l'augmentation des créances sur l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé. Pour l'exercice 2019, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé sont constituées pour la majeure partie de montants estimés par les responsables de l'Etablissement (voir aussi note 11). La créance résultant de la différence entre les estimations et les avances reçues de la part de l'Assurance Dépendance est de 52.646.477,23 (2018: 28.095.532,98).

Durant 2019, les factures relatives à l'exercice 2018 ont été soumises à l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé. L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

b) Créances envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2019, les créances envers des institutions publiques s'élèvent à 5.619.787,75 (2018: 706.925,00). L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

c) Autres créances

Au 31 décembre 2019, les autres créances présentent une durée résiduelle inférieure à 1 an pour un montant total de 299.388,54 (2018: 104.473,82).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

6 Capitaux propres

a) Capital souscrit

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital de 7.883.709,33 correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci et constatés dans le bilan d'ouverture. La dotation en capital pour l'établissement public « Centres de gériatrie », correspondant aux apports de l'État effectués lors de la création de celui-ci, s'élevait à 1.804.880,13 (Note 1).

Au 31 décembre 2019, la dotation en capital s'élève à 9.688.589,46 (2018 : 9.688.589,46).

b) Autres réserves

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2004, de constituer une réserve de 4.000.000,00 dans les comptes annuels au 31 décembre 2003. En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rajouter à cette réserve la somme de 6.000.000,00 comme fonds de roulement pour assurer certains préfinancements lors des phases de construction de nouveaux projets.

La dotation à cette réserve est faite par allocation de résultats reportés.

7 Subventions

a) Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissements ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

Subventions d'investissements

Subventions d'investissements au début de l'exercice	82.230.159,13
Entrées de subventions d'investissements au cours de l'exercice	8.272.729,56
Sorties de subventions d'investissements au cours de l'exercice	-
Subventions d'investissements à la fin de l'exercice	90.502.888,69

Amortissement de subventions d'investissements

Amortissement de subventions d'investissements au début de l'exercice	(20.578.003,04)
Amortissement de subventions d'investissements de l'exercice	(3.349.697,24)
Amortissement des sorties de subventions d'investissements de l'exercice	-
Amortissement de subventions d'investissements à la fin de l'exercice	(23.927.700,28)

Valeur nette comptable des subventions d'investissements au début de l'exercice **61.652.156,09**

Valeur nette comptable des subventions d'investissements à la fin de l'exercice **66.575.188,41**

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

7 Subventions (suite)

b) Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées

Au cours de l'exercice 2000, l'Établissement a reçu un montant total de 5.730.421,87 de la part de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées (la « Fondation »), dont la majeure partie suite à une décision gouvernementale du 17 août 1999 et une autre partie suite à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation du 26 septembre 2000 d'attribuer le boni de liquidation de la Fondation à l'Établissement. En contrepartie, l'Établissement a l'obligation d'accorder priorité d'admission aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

L'intégralité des fonds a été investie, au profit des personnes âgées, dans la construction et la rénovation profonde des bâtiments au Centre du Rham. Les investissements de construction et/ou de rénovation du Centre Rham étant achevés, les subventions y afférentes sont amorties en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent.

Les intérêts reçus sur les placements en banque de ces subventions ont été enregistrés durant les années antérieures dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers ». Face à l'avancement des travaux de rénovation du Centre du Rham et dans le contexte des accords entre l'Établissement et la Fondation, le Conseil d'Administration a décidé d'enregistrer ces intérêts au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation » et de les amortir en ligne avec les subventions. En conséquence, en 2012 l'Établissement a enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 2.115.003,58 représentant les intérêts courus sur ces subventions depuis leur attribution en 1999 respectivement 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ensemble avec les intérêts des années 2012 à 2014, qui s'élèvent à 21.385,48, les intérêts cumulés de 2.136.389,06 ainsi que la subvention de 5.730.421,87 sont amortis à partir de l'année 2014. En 2019, l'Établissement a comptabilisé un amortissement de subvention d'investissement en capital de 314.673,00 (2018: 314.673,00) au compte de profits et pertes sous le poste « Autres produits d'exploitation ». En conséquence, le cumul d'amortissements au 31 décembre 2019 s'élève à 1.756.924,00 (2018: 1.442.251,00).

8 Provisions

a) Provisions pour grosses réparations

Conformément à l'article 17 de la Loi, l'État prend en charge pendant dix ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement de par la Loi selon les conditions et modalités d'une convention entre l'Établissement et l'État représenté par le Ministère de Tutelle et le Ministère des Finances. Cette convention a été dûment adoptée par le Gouvernement en conseil dans sa réunion du 31 mars 2000 et signée par les parties contractantes le 6 avril 2000 avec effet au 1er janvier 1999.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

Dans la loi budgétaire de l'État pour l'année 2008 respectivement 2018, l'État a renouvelé son engagement de prendre en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement pour une période de 10 ans chaque fois, à partir du 1er janvier 2009.

Dans ce contexte, l'Établissement enregistre des provisions destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2029.

Le montant de ces provisions avait été déterminé par le Conseil d'Administration, sur base des résultats d'une analyse détaillée des besoins prévisibles en matière de grosses réparations. À cette fin, le Conseil d'Administration avait chargé en 2012 un bureau d'études de revoir la méthode de calcul des provisions pour grosses réparations en vue de déterminer avec la plus grande précision possible le montant des provisions à comptabiliser à cet effet.

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la constitution des provisions aux aides financières étatiques usuelles appliquées actuellement par l'État luxembourgeois pour ce domaine d'activité, de 70 % à 30 % du coût.

Ces provisions sont ajustées chaque année afin de refléter avec le plus de précision possible les dépenses prévisibles afférentes aux grosses réparations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État.

La dotation annuelle pour 2019 s'élève à 1.649.640,00 (2018: 1.683.610,00).

b) Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

	2019	2018
Balance au 1er janvier	13.870.000,00	11.270.000,00
Dotations de l'exercice	3.230.000,00	2.600.000,00
Reprises de l'exercice	(4.010.000,00)	
Total	13.090.000,00	13.870.000,00

c) Autres provisions

Au 31 décembre 2019 les autres provisions s'élèvent à 14.952.628,73 (2018: 14.857.417,36) et se composent principalement de provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance relatifs aux années 2013 à 2019 pour un montant de 10.382.869,46 (2018: 10.203.747,48) ainsi que de provisions pour des congés non pris et heures supplémentaires pour un montant de 3.766.030,00 (2018: 3.586.440,00).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

La dotation de l'année 2019 s'élève à 1.985.000,00 (2018: 2.964.100,00) et concerne les provisions pour couvrir le risque potentiel de remboursement, tel que mentionné ci-dessus de l'exercice 2018.

De plus l'Établissement a diminué la provision de l'exercice 2014 pour un montant de 629.678,02 subséquent à la réception du décompte final de l'Assurance Dépendance en 2019 et effectuée une reprise sur les provisions pour les exercices 2015 à 2018 pour un montant de 1.176.200,00. Ces montants sont comptabilisés au compte de profits et pertes en diminution du poste « Chiffre d'affaires net ».

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2019	2018
Balance au 1er janvier	10.203.747,48	6.307.100,00
Dotations de l'exercice	1.985.000,00	3.959.800,00
Reprises de l'exercice	(1.805.878,02)	(63.152,52)
Total	10.382.869,46	10.203.747,48

Comme les discussions entre l'Établissement et la CNS sont actuellement encore en cours, la provision pour les exercices 2015 à 2019 a été calculée sur les mêmes bases que pour les exercices 2000 à 2014. Le Conseil d'Administration estime que cette provision est adéquate et suffisante pour couvrir le risque potentiel de remboursement.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes

a) Dettes envers des établissements de crédit

Emprunts liés aux constructions achevées	2019				2018			
	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation propre	1.045.877,80	2.600.676,98	9.046.788,86	12.693.343,64	1.036.099,11	3.007.803,58	9.686.063,63	13.729.966,32
Lignes de crédits liés aux constructions en cours	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation Ministère de la Famille et de l'Intégration	2.153.298,98	-	-	2.153.298,98	-	-	-	-
Participation propre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3.199.176,78	2.600.676,98	9.046.788,86	14.846.642,62	1.036.099,11	3.007.803,58	9.686.063,63	13.729.966,32

Les emprunts liés aux constructions achevées se rapportent au CIPA Niedercorn, à la Résidence seniors à Troisvierges et aux maisons de soins à Vianden et Diekirch. La ligne de crédit liée aux constructions en cours concerne la construction de la nouvelle maison de soins à Differdange.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes (suite)

b) Dettes envers des clients

Au 31 décembre 2019, le total des dettes envers des clients s'élève à 4.049.377,41 (2018: 3.987.771,85). Ces dettes se composent principalement de garanties payées par les clients. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle supérieure à 1 an.

c) Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2019, le total des dettes sur achats et prestations de services s'élève à 6.464.379,72 (2018: 5.784.814,75). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

d) Dettes envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2019, le total des dettes envers des Institutions Publiques s'élève à 3.351.468,28 (2018: 3.659.781,38). Ces dettes se composent principalement de rémunérations et salaires avancés par l'Etat pour compte des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat non encore remboursés par l'Établissement. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e) Autres dettes

e.1) Dettes fiscales

Au 31 décembre 2019, le total des dettes fiscales s'élève à 2.280.066,26 (2018: 2.257.498,63). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.2) Dettes au titre de la sécurité sociale

Au 31 décembre 2019, le total des dettes au titre de la sécurité sociale s'élève à 2.704.777,67 (2018: 2.706.704,79). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.3) Autres dettes

Au 31 décembre 2019, le total des autres dettes s'élève à 1.433.434,39 (2018: 1.368.280,39). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Chiffre d'affaires net

Pour l'exercice 2019, le montant net du chiffre d'affaires de 164.182.720,77 (2018: 153.779.234,28), se compose comme suit :

	2019	2018
Recettes provenant des clients dont une partie du Fonds National de Solidarité	60.909.527,53	59.868.881,67
Recettes provenant de l'Assurance Dépendance	96.299.218,56	90.931.845,40
Ajustements nets des recettes provenant de l'Assurance Dépendance	(179.121,98)	(3.896.647,48)
Recettes provenant de la Caisse Nationale de Santé	6.973.974,68	6.875.154,69
Total	164.182.720,77	153.779.234,28

Recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé (CNS)

Pour l'exercice 2019, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé sont constituées de montants estimés par les responsables de l'Etablissement. Les décomptes finaux n'ont pas encore été effectués par l'Assurance Dépendance et CNS, mais le Conseil d'Administration de l'Etablissement est confiant quant à sa réalisation.

Pour l'exercice 2018, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la CNS étaient constituées en partie de montants estimés par les responsables de l'Etablissement. En 2019, les factures relatives à l'exercice 2018 ont été soumises par l'Etablissement à l'Assurance Dépendance et la CNS. (Note 5).

11 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2019 et pour l'année se terminant à cette date, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 5.982.563,70 (2018: 7.236.028,17) et se composent principalement d'amortissements de subventions d'investissements en capital (Note 7).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

12 Frais de personnel

Au 31 décembre 2019 et pour l'année se terminant à cette date, les frais de personnel s'élèvent à 115.980.263,05 (2018: 109.701.553,76) et se présentent comme suit :

	2019	2018
Salaires et traitements	102.188.003,84	96.567.256,96
Charges sociales	13.792.259,21	13.134.296,80
couvrant les pensions	7.491.080,48	7.056.768,21
Autres charges sociales	6.301.178,73	6.077.528,59
Total	115.980.263,05	109.701.553,76

Au 31 décembre 2019, l'Établissement employait 2.015 personnes (2018: 1.893), incluant les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

13 Autres engagements et hors bilan

En date du 22 décembre 2008, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Vianden. La durée de l'engagement a été fixée à 50 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 12.503,98.

En date du 29 juillet 2010, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Diekirch. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 98 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 5.500,00.

Au 31 décembre 2019, l'Établissement est engagé pour un montant de 1.779.871,27 (2018: 1.397.048,76) en relation avec des contrats de leasing.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

14 Projets de constructions

Au 31 décembre 2019, le montant total des projets que l'Établissement est en train d'étudier en relation avec les constructions futurs a été évalué par les responsables de l'Etablissement à 307.991.361 (2018: 327.864.397,79).

Le financement des projets se présentent comme suit :

	2019	Participation	Total	2018	Participation	Total
	Subventions	propre		Subventions	propre	
	d'investissements			d'investissements		
Projets en cours de réalisation	128.379.535,05	-	128.379.535,05			
Projets en phase de planification	156.400.346,53	23.211.480,34	179.611.826,87	298.691.006,69	29.173.391,10	327.864.397,79
TOTAL	284.779.881,57	23.211.480,34	307.991.361,92	298.691.006,69	29.173.391,10	327.864.397,79

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)
(suite)

15 Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé

Les honoraires d'audit encourus en 2019 au titre de la révision des comptes annuels s'élèvent à 28.900,00 (2018: 28.200,00) hors TVA.

16 Evènements postérieurs à la clôture

Dans le contexte des développements récents de la pandémie COVID-19, la Direction est en train d'évaluer un impact potentiel sur les activités en 2020 dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement Luxembourgeois de circonscrire l'expansion de la pandémie. Suite à la prononciation de l'état de crise par le Gouvernement Luxembourgeois en date du 17 mars 2020, la Direction n'est pas en mesure de prédire comment ces conditions économiques changeantes à la suite du Coronavirus affecteront notre fonctionnement et financement d'activités, ainsi que nos clients, fournisseurs et autres parties prenantes critiques. Tout impact négatif de ces questions sur nos clients, fournisseurs ou autres parties prenantes critiques peut également avoir un impact négatif sur nos résultats d'exploitation ou notre situation financière à l'avenir.